

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022**

**DELIBERATION N°2022.00016**

**CREATION D'UNE MISSION COMMUNE «OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET GEOMATIQUE» ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

**RECU EN PREFECTURE**

Le 31 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220120-D20220001616

DATE D’AFFICHAGE :31 janvier 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Patrick BOUCHET,  
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Michel GANDILHON, M. Marc JANDOT,  
M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022**

### **CREATION D'UNE MISSION COMMUNE «OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET GEOMATIQUE» ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Les évolutions institutionnelles et les démarches engagées depuis plusieurs années ont permis à Saint-Étienne Métropole de devenir Métropole au 1er janvier 2018 et ont confirmé des enjeux forts pour le territoire ainsi que la nécessité de répondre à de nouveaux besoins. Parallèlement, Saint-Étienne Métropole, par délibération du Conseil de Communauté du 10 décembre 2015, a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la métropole.

Ainsi, ces deux structures ont décidé d'engager un processus de mise en commun de leurs moyens sur des thématiques prioritaires qui leur permettront de préfigurer des offres de service à destination des autres communes membres.

Aujourd'hui, la mutualisation des fonctions transversales entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole est souhaitée afin de les rationaliser dans un environnement économique de plus en plus contraint et permettre de créer des fonctions d'expertises suffisamment dimensionnées pour faire face aux nouveaux enjeux et améliorer la coopération et la coordination dans la mise en œuvre de l'action publique.

Dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne, souhaitent créer un service commun Mission Observatoire Territoriale et Géomatique Publique qui sera rattaché à la Métropole. Ce service commun sera composé du service Observatoire Territorial et Géomatique qui exerce déjà, depuis la réorganisation de 2018, une partie de ses missions pour Saint-Étienne Métropole.

Une convention de création de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi proposée et jointe à la présente délibération.

L'ensemble des charges sera assumé comptablement par Saint-Étienne Métropole et sera partagé.

Cette évolution a été soumise pour avis aux Comités Techniques Paritaires des deux collectivités.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le principe de création d'un service commun Mission Observatoire Territorial et Géomatique et son rattachement à Saint-Étienne Métropole, à compter du 1er février 2022,**

- approuve la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU